

## **Note de cadrage de l'IGEN concernant l'évaluation du CAP en CCF pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel**

### **Première partie : Français**

Afin d'assurer une cohérence entre les différentes formes de certification d'un même diplôme, le groupe des Lettres de l'inspection générale propose le barème suivant, référé au texte réglementaire (arrêté du 6 décembre 2016 ; BO du 12 janvier 2017) :

. « Le candidat répond, par écrit, sur un texte fictionnel qui constitue le point de départ de la situation d'évaluation, à des questions de vocabulaire et de compréhension » : 5 points

. « Dans la première étape, [le candidat] rédige [...] une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.) » : 5 points

. « Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. » : 6 points

. « Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible » : 4 points.

---